

# COMMENT CHERCHER UNE FORMATION CHARGÉ.E DE L'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ?

SAISISSEZ VOTRE DÉPARTEMENT

SAISISSEZ LE CODE IX850

VALIDEZ EN CLIQUANT SUR RECHERCHER  
LA PAGE DE RÉSULTATS S'AFFICHERA ET  
VOUS POURREZ CONSULTER L'ENSEMBLE  
DES FORMATIONS DE L'OFFRE.

**L'OFFRE EN LIGNE Recherche flash**

Votre département  
Sélectionnez votre département ?

Que recherchez-vous ?  
Mots-clés, code stage/itinéraire/cycle, etc.

Rechercher

Recherche avancée   Catalogue feuilletable   Démonstrations

N'HÉSITEZ PAS À FAIRE VOTRE  
CATALOGUE OU VOTRE AFFICHE  
PERSONNALISÉE.

# CYCLE CHARGÉ.E DE L'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
80 RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12  
TÉL : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01  
WWW.CNFPT.FR

© 2016 CNFPT TOUTE REPRODUCTION INTERDITE

© 16/12232/DP - CNFPT STUDIO GRAPHIQUE IMPRESSION CNFPT (WAMBRECHIES) - PAPIER RECYCLÉ



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

## → UN RÔLE STRATÉGIQUE

La construction et la pérennisation d'une politique de santé et sécurité au travail constituent un enjeu non seulement réglementaire mais aussi humain et économique pour toute collectivité territoriale. Pour contribuer à ces exigences, chaque collectivité a obligation de nommer un.e agent.e chargé.e de l'inspection en santé et sécurité au travail. Ayant pour mission le contrôle des conditions d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail, la.le chargé.e d'inspection complète le dispositif des acteur.rice.s de prévention. Sur la base d'une veille permanente du domaine, il.elle planifie, mène à bien et rend compte des visites d'inspection réalisées. Pour concourir efficacement à la stratégie de prévention de la collectivité, il.elle doit aussi impérativement comprendre et analyser le milieu du travail et fonder ses observations sur des critères explicites et justifiés.

## → À QUI S'ADRESSE CE CYCLE ?

Le cycle s'adresse aux chargé.e.s de l'inspection en santé et sécurité au travail ayant suivi le processus de sélection pour intégrer le cycle de formation.

La sélection des candidat.e.s inscrit.e.s est effectuée par un comité pédagogique composé du conseiller formation pilote du cycle et de professionnels de l'inspection.

## → OBJECTIF GÉNÉRAL DU CYCLE

Il s'agit d'acquérir une vision globale du métier de chargé.e de l'inspection en santé et sécurité au travail ainsi que les repères et les bases nécessaires au premier exercice de cette mission.

Les échanges en sous-groupes permettent une appropriation partagée des contours du métier. Des mises en situation permettent de vivre les activités de l'inspecteur.rice, à partir d'un travail sur les thématiques professionnelles (la visite d'inspection, le suivi des activités...) et les outils (le rapport d'inspection...) pour comprendre et intégrer les nouvelles compétences professionnelles.

## → ARCHITECTURE DU CYCLE

### DURÉE ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Conformément à l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des acteurs de la prévention, le cycle se décompose en 6 modules, pour une durée de 16 jours.

Il vise la professionnalisation des stagiaires, au travers des contenus dispensés et de mises en pratiques « in situ » dans le contexte de leur collectivité. Des travaux en situation professionnelle (permettant d'ancrer les acquis) seront demandés aux stagiaires au cours des inter-séances.

### ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPANT.E.S

Un.e référent.e de la.du stagiaire est désigné au sein de la collectivité afin de garantir les conditions de suivi de la formation ainsi que la réalisation des productions professionnelles liées au contexte de travail.

Une demi-journée d'information pour la.le futur.e stagiaire et la.le représentant.e de sa collectivité présente la formation et les formalités relatives à l'inscription et au déroulement du cycle. Un dossier d'inscription complet permet à la.au futur.e stagiaire de présenter les acquis de sa formation initiale et/ou de son expérience en santé et sécurité au travail.

### ÉVALUATION ET IMPLICATION DES PARTICIPANT.E.S

L'évaluation finale se fait à travers les productions réalisées tout au long du dispositif de formation (pendant la formation et pendant les travaux d'intersession réalisés au sein de la collectivité du stagiaire et avec l'accompagnement du référent de la collectivité).

L'évaluation est réalisée par un jury de professionnels de l'inspection et débouche sur la délivrance d'un certificat professionnel territorial.

Ce certificat vise une meilleure reconnaissance par le milieu professionnel des nouvelles capacités acquises par la.le stagiaire.

## → INSCRIPTION

Pour vous inscrire au cycle, connectez-vous sur [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr), rubrique se former > les cycles de formation professionnelle.

### MODULES DE FORMATION CODE CYCLE : IX850

#### 1 LE MÉTIER DE CHARGÉ.E DE L'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - 4 JOURS (CODE STAGE : SX85A)

L'objectif de ce premier module est de définir et de situer le rôle de chargé.e de l'inspection en santé et sécurité au travail en collectivité territoriale. Il donne aux stagiaires les clés de lecture nécessaires à l'identification du contexte éthique et juridique de l'inspection et précise les domaines d'intervention et responsabilités inhérentes à l'exercice de l'inspection. Ce module permettra à la.au chargé.e de l'inspection en santé et sécurité au travail d'affirmer sa position au sein de la collectivité territoriale.

#### 2 LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - 2 JOURS (CODE STAGE : SX85B)

Grâce à ce module, la.le participant.e sera en capacité d'identifier et mobiliser les informations (réglementaires, scientifiques, techniques...) nécessaires à l'inspection en santé et sécurité au travail. Pour cela, seront abordés le repérage des sources documentaires ainsi que le bon usage et l'actualisation des données.

#### 3 L'ORGANISATION DES MISSIONS DE LA.DU CHARGÉ.E DE L'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - 4 JOURS (CODE STAGE : SX85C)

Ce temps de formation vise à mettre en perspective le champ d'action de la.du chargé.e d'inspection à travers ses différentes missions. Il sera question d'élaborer une stratégie globale d'intervention ainsi qu'une démarche propre à la réalisation des inspections.

#### 4 LA RÉALISATION DE L'INSPECTION ET SES OUTILS - 4 JOURS (CODE STAGE : SX85D)

Durant ce module seront abordées toutes les étapes de la conduite d'une inspection et les outils méthodologiques associés : étude documentaire, analyse de situations de travail, conduite d'entretien, mesure des écarts, restitution des constats.

#### 5 LE SUIVI DES ACTIVITÉS DE LA.DU CHARGÉ.E D'INSPECTION - 1 JOUR (CODE STAGE : SX85E)

L'objectif de ce module est de structurer et mettre en œuvre le suivi des inspections.

#### 6 L'ORGANISATION DES MISSIONS DE LA.DU CHARGÉ.E DE L'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - 1 JOUR (CODE STAGE : SX85F)

Il s'agit de reconstituer une vue complète du métier et de situer l'inspection en santé et sécurité au travail dans une perspective globale et intégrée à la stratégie de la collectivité.



#### SOUTENANCE DU RAPPORT DE FIN DE CYCLE